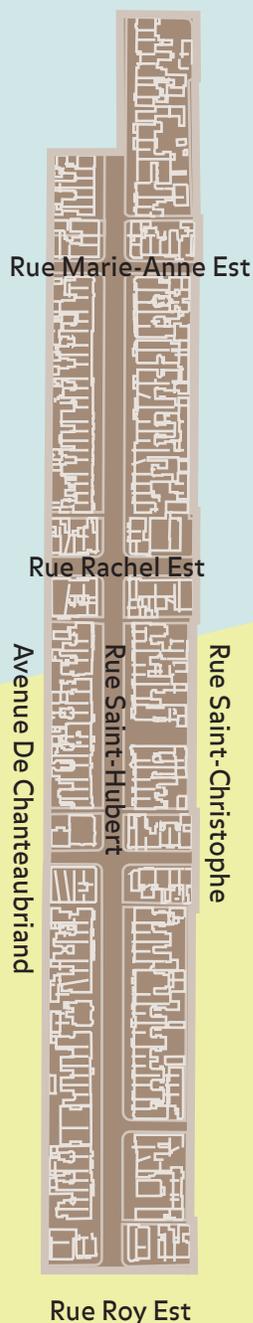


2
7

AIRE SAINT-JEAN-BAPTISTE UNITÉ RUE SAINT-HUBERT



PRÉSERVER LE CACHET
DU PLATEAU

PIIA

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

CARACTÉRISATION

UNITÉ DE PAYSAGE



CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

Les terrains sur lesquels s'est développée la rue Saint-Hubert appartenaient à Joseph Charles Hubert Lacroix, l'un des plus importants promoteurs immobiliers de la ville de Montréal à la fin du XIX^e siècle. Le développement de ces terrains suivra celui de l'ensemble des terres voisines. Le promoteur profitera ainsi de la forte hausse des prix survenue entre 1890 et 1895. L'image prestigieuse de la rue Saint-Hubert au sud de la rue Sherbrooke de même que la présence du square Saint-Louis et du parc La Fontaine à proximité favorisera, par association, la construction de demeures plus cossues sur la portion au nord de la rue Sherbrooke. C'est principalement entre 1905 et 1914 que les lots de l'unité de paysage Rue Saint-Hubert seront construits. Cette unité a connu peu de transformations au fil des ans.

TISSU URBAIN

Les îlots

Cette unité de paysage comprend des îlots avec ruelle et quatre faces bâties. Les îlots sont orientés nord-sud. L'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections est dans l'axe est-ouest, sauf aux intersections entre les rues Marie-Anne et Napoléon, où ils sont orientés sur la rue Saint-Hubert. Les rues situées de part et d'autre de la rue Saint-Hubert, c'est-à-dire les rues Saint-Christophe et Châteaubriand, possèdent un caractère de ruelle.

Le parcellaire

La parcelle type fait de 7,5 à 8 mètres de largeur. Sa profondeur est d'environ 34 mètres du côté ouest, et de 41 à 43 mètres du côté est. Des parcelles plus larges sont également présentes, la largeur est alors un multiple de 7,5 mètres.

IMPLANTATION

Le mode d'implantation du bâti

MARGE DE REcul AVANT : 3,5 à 4,5 mètres sur la rue Saint-Hubert, 0 à 3,5 mètres sur les rues est-ouest.

ALIGNEMENT DES FAÇADES : régulier.

MARGES LATÉRALES : aucune.

ANNEXES : fréquence des garages ou annexes sur les ruelles.

Les aménagements extérieurs

Couvert végétal composé de surfaces gazonnées, de plantes, d'arbustes dans plus de la moitié des cours avant, clôture basse en métal ou haie délimitant généralement l'espace privé de l'espace public, arbres plantés en alignement dans l'espace public.

BÂTI

Le type architectural

DOMINANT : triplex avec escalier extérieur (type 3.2).

MINORITAIRE : maison urbaine isolée (type 4.1), maison urbaine contiguë (type 4.2) et immeuble de rapport sans cour (type 5.1).

La volumétrie

FORME DU PLAN : en « L », avec alternance de la branche arrière du « L » de manière à créer des cours conjoints.

LARGEUR : 7,5 mètres.

HAUTEUR : 3 étages pleins, surélévation du rez-de-chaussée inférieure à 3 contremarches.

TOITURE : toit plat.

BALCON ET SAILLIE : escalier extérieur reliant le sol au premier étage, balcon aux premier et deuxième étages, possibilité d'une fenêtre en saillie sur l'un des côtés de la façade.

UNITÉ DE PAYSAGE

2.7 RUE SAINT-HUBERT



Les matériaux de revêtement

CORPS : pierre de taille ou à bossage.

TOITURE : non visible.

Le traitement des façades

SOCLE : rarement démarqué.

CORPS : composition en trois travées, alignement de fenêtres avec possibilité d'une fenêtre en saillie sur l'un des côtés, portes au rez-de-chaussée alignées avec des portes ou fenêtres à l'étage au centre, escalier d'accès extérieur avec portes au premier étage et alignement de portes ou de fenêtres sur les autres niveaux de l'autre côté de la façade, fréquence des bandeaux de pierre de taille dans les façades en pierre à bossage.

COURONNEMENT : corniche moulurée ou parapet avec ou sans fronton.

ESCALIER ET BALCON : balcon construit en porte-à-faux avec ou sans corbeau en bois, garde-corps en métal plus ou moins ouvragé.

Les ouvertures

FENÊTRES : à guillotine ou à battants avec ou sans imposte.

PROPORTION : 1 largeur = 1/2 hauteur, possibilité de fenêtre de proportion 1 largeur = 1/3 ou 1/4 hauteur dans l'alignement central.

PORTES : simples avec imposte, portes d'accès regroupées par deux au premier étage.

ENCADREMENT DES OUVERTURES : encadrement ou linteau en pierre d'un fini différent de celui du mur de la façade.



Le traitement des bâtiments de coin

IMPLANTATION : sans marge de recul latérale.

MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT : brique d'argile.

COMPOSITION DE LA FAÇADE LATÉRALE : nombre de travées variable, ouvertures formant des alignements verticaux et horizontaux.

VALEURS PATRIMONIALES

Les reconnaissances d'arrondissement : les témoins architecturaux significatifs

L'arrondissement a identifié près de 160 bâtiments comme étant des témoins significatifs du développement et de l'architecture du Plateau-Mont-Royal.

Voici les témoins architecturaux significatifs recensés dans cette unité de paysage :

3827, rue Saint-Hubert

Maison Céлина-Beauchamp

3960, rue Saint-Hubert

Appartements Bancroft

Principaux éléments à retenir

La trame urbaine de cette unité est composée d'îlots à quatre faces bâties munis d'une ruelle. Le type architectural dominant est le triplex de trois étages avec escalier extérieur. Les triplex de la rue Saint-Hubert se distinguent de ceux des autres unités de paysage de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal par l'utilisation de la pierre comme matériau de revêtement et par des compositions plus élaborées. On retrouve aussi plusieurs résidences d'aspect plus monumental.

**Pour préserver
le cachet du Plateau,
contactez :**

**Direction du
développement
du territoire et des
travaux publics**

201, avenue Laurier Est
5^e étage
Téléphone : 311
ville.montreal.qc.ca/plateau